

Compte rendu de la première réunion du Conseil de l'UEO (Londres, 14 juin 1955)

Légende: Le 7 mai 1955 se tient à l'ambassade britannique à Paris, la première réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Harold Macmillan, ministre britannique des Affaires étrangères, qui préside la réunion, manifeste son espoir à l'égard de la nouvelle Union. Son homologue français Antoine Pinay exprime sa satisfaction quant à l'adhésion de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie à l'organisation et souligne l'importance de l'engagement pris par le Royaume-Uni de maintenir des troupes sur le continent européen et de déléguer pour la première fois certains pouvoirs à une organisation internationale. Le compte rendu de la réunion détaille les diverses nominations au poste de président du Conseil de l'UEO, de secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et de directeur de l'Agence pour le contrôle des armements (ACA) et résume les discussions autour de l'approbation du projet de décision concernant la création d'un Comité permanent des armements (CPA) et de l'organisation de l'Assemblée de l'UEO.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Compte rendu de la première réunion (1^{ère} séance) du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale tenue à l'ambassade britannique à Paris le samedi 7 mai 1955 à 22h. Londres: 14.06.1955. C (55) 1.(version déf.). Exemplaire n°57. 9 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. CPA/SAC. Comité permanent des armements. File CPA-032. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_premiere_reunion_du_conseil_de_l_ueo_londres_14_juin_1955-fr-007e6c95-f589-40cf-b9f8-ob6ad3bbf6ef.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



SECRET

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

SECRET

C (55) 1
(version déf.)
Exemplaire N° 57

14 Juin 1955

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION (1ère SEANCE)
DU CONSEIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE
TENUE A L'AMBASSADE BRITANNIQUE A PARIS
LE SAMEDI 7 MAI 1955 A 22 H.

Etaient présents :

REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE

S.E. M.K. ADENAUER

Chancelier

M. W. HALLSTEIN

Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères

M. H. BLANKENHORN

Représentant Permanent
au Conseil de l'OTAN

M. L. KATTENSTROTH

Directeur au Ministère
des Affaires Economiques

M. C.F. OPHULS

Ministère des Affaires
Etrangères

M. U. S.M.

Premier Secrétaire à
Londres

BELGIQUE

S.E. M. P.H. SPAAK

Ministre des Affaires
Etrangères

S.E. M.L. SCHLEYVEN

Secrétaire Général du
Ministère des Affaires
Etrangères

S.E. M. A. de STABRCKE

Représentant Permanent
au Conseil de l'OTAN

M. CHAMPENOIS

Conseiller d'Ambassade
à Londres

FRANCE

S.E. M. A. PINAY

Ministre des Affaires
Etrangères

S.E. M.R. MASSIGLI

Secrétaire Général du
Ministère des Affaires
Etrangères

S.E. M. A. PARODI

Représentant Permanent
au Conseil de l'OTAN

M. R. de MARGERIE

Directeur des Affaires
Politiques

M. F. SEYDOUX

Directeur d'Europe,
Ministère des Affaires
Etrangères

..../.

SECRET

	M. P. BARADUC	Représentant Permanent Adjoint au Conseil de l'OTAN
	M. J. SAUVAGNARGUES	Conseiller au Cabinet de M. Pinay
<u>ITALIE</u>	S.E. M. G. MARTINO	Ministre des Affaires Etrangères
	S.E. M. ROSSILONGHI	Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères
	S.E. M. A. ALESSANDRINI	Représentant Permanent au Conseil de l'OTAN
	M. M. MAGISTRATI	Directeur Général des Affaires Politiques
	M. L. THEODOLI	Ministre Conseiller à Londres
<u>LUXEMBOURG</u>	S.E. M. J. BECH	Premier Ministre
	M. HOMMEL	Représentant Permanent au Conseil de l'OTAN
	M. G. HEISBOURG	Conseiller
<u>PAYS-BAS</u>	S.E. M. J.W. BEYEN	Ministre des Affaires Etrangères
	S.E. M. D.U. STIKKER	Ambassadeur à Londres
	S.E. Jhr. A.M.L. TJARDA VAN STARKENBORGH STACHOUWER	Représentant Permanent au Conseil de l'OTAN
	M. H.E. ESCHAUZIER	Directeur Général des Affaires Politiques
<u>ROYAUME-UNI</u>	S.E. M. H. MACMILLAN	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
	Sir Harold CACCIA	Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint, Foreign Office
	Sir Christopher STEEL	Représentant Permanent au Conseil de l'OTAN
	Lord HOOD	Chef du service des Organisations occiden- tales, Foreign Office
<u>SECRETARIAT</u>	Baron M.P. de SELYS LONGCHAMPS	Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de Bruxelles
	M. P.B. FRASER	Secrétaire Général- Adjoint de l'Organisa- tion du Traité de Bruxelles

../.

I. ELECTION DU PRESIDENT

Sur proposition de M. PINAY, M. Harold MACMILLAN est élu Président à l'unanimité.

II. ALLOCUTIONS DES MINISTRES

M. MACMILLAN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux deux nouveaux membres de l'Union. Depuis quelques années, de grands efforts ont été faits en vue d'une plus grande unité entre les Nations Européennes. La nouvelle Union est le fruit d'un grand travail et les espoirs de l'Europe se sont concentrés sur elle. M. MACMILLAN s'estime très honoré de présider une réunion d'une telle importance et il espère que la confiance placée par les peuples d'Europe dans les délégués qui sont ici présents et dans ceux qui seront appelés à leur succéder sera justifiée.

M. ADENAUER remercie le Président des paroles de bienvenue qu'il vient d'adresser à son pays. Il assure que son Gouvernement est profondément pénétré de l'importance de cet instant. Après de longues années d'efforts assidus et bien des déceptions, les Pays représentés à cette conférence se sont réunis et c'est un honneur pour la République Fédérale de participer à une union pour la défense de la liberté et de la paix.

M. MARTINO remercie à son tour le Président de son accueil. Il souligne les avantages que le monde libre retirera de la création de l'Union de l'Europe Occidentale, à laquelle son pays est heureux d'accéder. Il est convaincu que bien des problèmes de nature plus particulièrement européenne, et non pas seulement des questions d'ordre militaire pourront être résolus dans le cadre de l'U.E.O. Il faut que l'Europe s'achemine résolument vers une collaboration de plus en plus étroite dans tous les domaines d'activité, comme l'indique d'ailleurs très nettement le texte du Traité. C'est là, à son avis, la marche à suivre, encore que par degrés et avec toute la circonspection nécessaire.

Enfin, M. MARTINO assure le Conseil de son entière bonne volonté à l'égard de la nouvelle organisation internationale et se déclare convaincu que l'activité de cette organisation sera vaste et fructueuse dans l'intérêt de tous.

M. PINAY exprime sa profonde satisfaction de voir adhérer à l'Union deux grands voisins de la France, l'Allemagne et l'Italie, dont la coopération est indispensable pour une Union de l'Europe Occidentale forte et efficace.

Il tient aussi à souligner tout le prix que la France attache à la présence dans l'Union du Royaume-Uni, qui a accepté pour la première fois, non seulement de maintenir une armée sur le continent européen, mais aussi de déléguer certains pouvoirs concernant ces troupes à une organisation internationale, et de se conformer aux vœux de la majorité des pays membres.

Le Gouvernement français se rend pleinement compte de l'importance des engagements que les pays membres contractent aujourd'hui. Il est convaincu que les bénéficiaires de cet engagement ne seront pas seulement les Sept pays membres de l'Union, mais aussi l'ensemble du monde libre.

../.

M. SPAAK s'associe aux déclarations de ses collègues. Tous les représentants des pays membres ont travaillé pour les mêmes idéaux. M. SPAAK souhaite une cordiale bienvenue au Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne et au Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, et exprime le vif espoir que la coopération entre les pays membres amènera de bons résultats, non seulement en matière de défense, mais aussi sur le plan économique et dans tout autre domaine.

M. BEYEN rappelle le rôle particulier que l'Organisation du Traité de Bruxelles a joué dans la coopération européenne. Elle a précédé l'O.T.A.N., puis poursuivi l'étude d'autres questions avant de changer de forme et d'ouvrir la voie à la solution d'un problème ardu. Bien que ses travaux n'aient guère attiré l'attention, l'Organisation du Traité de Bruxelles fut à l'origine de réalisations spectaculaires. La présence des deux nouveaux membres à la table de conférence traduit les liens d'amitié de plus en plus solides qui unissent les pays d'Europe.

M. BECH s'associe de tout coeur aux paroles de bienvenue déjà prononcées par ses collègues.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (IWG/63)

Le Conseil a prouvé l'ordre du jour qui fait l'objet du document IWG/63.

IV. RAPPORT DE LA COMMISSION INTERIMAIRE (IWG/63, Annexe B)

Le Conseil prend note du rapport.

V. PROJET DE CONVENTION SUR LE STATUT DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. DES REPRESENTANTS NATIONAUX ET DU PERSONNEL INTERNATIONAL (IWG/63 Annexe C et IWG/60).

Le Président appelle l'attention du Conseil sur un aspect particulier d'une question qui, par ailleurs, est bien connue et de caractère plutôt technique. L'article 21 de l'Accord stipule que des impôts seront perçus par l'Organisation sur les traitements des membres du personnel international. Il croit savoir que la République Fédérale n'a pu jusqu'à présent se rallier à cette proposition. Si l'accord peut se faire, il restera à décider à partir de quelle date le système d'imposition sera applicable.

Amen. : M. ADENAUER déclare que son Gouvernement accepte l'article 21.

Quant à la date à partir de laquelle l'imposition devra être appliquée, le PRÉSIDENT souligne que le Conseil a le choix entre deux possibilités : appliquer immédiatement les dispositions de cet article ou attendre que l'OTAN et le Conseil de l'Europe prennent des mesures analogues; il croit comprendre que plusieurs délégations sont en faveur de la deuxième solution.

M. BEYEN estime qu'il s'agit ici d'une question qu'il importe de trancher immédiatement. Il préférerait voir le Conseil fixer dès maintenant la date de mise en application. Au cas où le Conseil ne pourrait se mettre d'accord sur une date à la présente séance, il pourrait convoquer un groupe d'experts fiscaux et le charger de formuler des propositions à cet égard.

.../.

M. SPAAK signale qu'il existe au Parlement belge une forte tendance à restreindre les exonérations fiscales actuelles. En approuvant le principe de l'imposition des fonctionnaires internationaux, le Conseil vient de faire un grand pas en avant. Tout en préférant voir fixer une date, il ne s'opposerait pas à une autre solution.

Le Président estime que le Secrétaire Général devrait d'abord formuler des propositions concernant la constitution du Secrétariat et le barème des traitements du personnel international, en tenant compte du fait que ces salaires seront soumis à l'impôt. On pourrait ensuite, à une réunion ultérieure, examiner ces propositions et discuter de la date de leur application.

Amen.: Il est décidé que le Secrétaire Général soumettra au
all.: Conseil un projet d'organisation administrative de l'U.E.O. et
Amen.: d'échelle des traitements et, en ce qui concerne les modes d'impo-
belge: sition, prendra l'avis d'experts des pays membres.

L'Accord sera signé dès que possible par des représentants des Gouvernements membres de l'U.E.O. Le Secrétariat Général prendra toutes dispositions nécessaires à cet effet.

VI. NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE (IWG/63 Annexe D)

Sur proposition de M. SPAAK, le Conseil nomme Secrétaire Général de l'U.E.O. M. Louis GOFFIN, actuellement Ministre de Belgique à Téhéran.

VII. NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR LE CONTROLE DES ARMEMENTS (IWG/63 Annexe E)

Sur proposition de M. MARTINO, le Conseil nomme Directeur de l'Agence de Contrôle des Armements l'Amiral Emilio Ferreri.

VIII. PRODUCTION ET STANDARDISATION DES ARMEMENTS

1. Projet de décision portant création d'un Comité Permanent des Armements (PWG/A/15).
2. Rapport sur la standardisation et la satisfaction des besoins d'armements (PWG/A/16).

M. PINAY déclare que le Gouvernement français approuve l'idée de créer un Comité Permanent des Armements, mais rappelle que la France préconisait une forme plus complète d'organisation et que la solution actuellement soumise au Conseil ne répond donc pas entièrement à ce que souhaitait son Gouvernement. Néanmoins il se félicite qu'un accord soit intervenu; il tient à souligner que le Gouvernement français espère que ce n'est là qu'un point de départ et qu'il sera possible par la suite de développer la coopération dans ce domaine.

M. MARTINO déclare que le Gouvernement italien approuve lui aussi le projet de décision. Il souligne qu'afin d'éviter tout double emploi, le Comité devra travailler en contact étroit avec l'OTAN. Il faudrait prévoir aussi la possibilité de conclure des accords entre certains des pays membres.

.../.

Le PRESIDENT, parlant au nom de son Gouvernement, approuve le projet de décision soumis au Conseil.

Le Conseil décide :

- Amen. :
all. : - de créer un Comité Permanent des Armements, conformément aux propositions du Groupe de Travail de Paris (PWG/A/15);
- Amen. :
all. : - de prendre note du rapport sur la standardisation et la satisfaction des besoins d'armements présenté par le Groupe de Travail de Paris (PWG/A/16);
- de transmettre ce rapport, avec les autres documents énumérés dans l'Annexe, au Comité Permanent des Armements.

3. Nomination d'un Secrétaire Général-adjoint de l'Union de l'Europe Occidentale

Sur proposition de M. PINAY, M. C. CRISTOFINI est nommé Secrétaire Général-adjoint et Chef du Secrétariat International du Comité Permanent des Armements.

IX. QUESTIONS DECOULANT DE L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND SUR LA SARRE

M. PINAY propose de renvoyer l'examen de cette question à une autre séance du Conseil, qui pourrait avoir lieu au début de la semaine prochaine.

X. ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE (IWG/63, Annexe F, et IWG/61)

1. Date et organisation de la première réunion

Le PRESIDENT soumet à l'examen de ses collègues la première de ces questions : convient-il de réunir l'Assemblée de l'U.E.O. à la même époque que l'Assemblée Consultative ? La prochaine session de cette dernière doit se tenir du 5 au 9 juillet. Si l'Assemblée de l'U.E.O. doit également siéger à cette époque, la question se pose de savoir s'il convient qu'elle se réunisse immédiatement avant ou immédiatement après l'Assemblée Consultative.

Amen. : M. SPAAK préférerait voir l'Assemblée se réunir juste avant l'Assemblée Consultative. Le rôle de la nouvelle Assemblée intéressera cette dernière. En outre, l'établissement de relations
belge : entre les deux organisations sera plus facile si l'Assemblée de l'U.E.O. se réunit la première.

Les autres membres du Conseil partagent ce point de vue et il est décidé :

- (i) que le Secrétaire Général invitera, au nom du Conseil, les représentants à l'Assemblée Consultative des Sept pays membres à se réunir à cette époque pour constituer l'Assemblée de l'U.E.O.;
- (ii) que l'ordre du jour de la session comprendra les questions suivantes :
- a) élection du Président de l'Assemblée;
 - b) message du Conseil;
 - c) élaboration du règlement intérieur de l'Assemblée.

../.

En ce qui concerne l'organisation administrative de la
Amen.: première session, il est décidé d'en charger le Secrétaire Général
all.: de l'Union de l'Europe Occidentale.

Tout en approuvant cette solution, M. SPAAK rappelle que son Gouvernement avait, à l'origine, préconisé une méthode différente, qui a donné de bons résultats dans le cas de la C.E.C.A. Il ne veut pas, cependant, soulever d'objection à la méthode que la majorité de ses collègues jugent acceptable.

2. Organisation de l'Assemblée

Un échange de vues a lieu sur les observations contenues dans la Résolution N° 67 adoptée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en décembre 1954.

M. SPAAK estime que cette résolution n'est pas très satisfaisante. Il n'appartient pas à l'Assemblée Consultative de s'occuper de l'organisation et de la composition de l'Assemblée de l'U.E.O. Cette dernière doit élaborer son propre règlement intérieur et décider de ses relations avec le Conseil de l'Europe, en s'inspirant des indications que le Conseil pourrait lui donner. Ainsi le Conseil pourrait indiquer que l'Assemblée doit jouir d'une indépendance complète, et notamment avoir son propre greffier. Quant à l'organisation administrative, M. SPAAK estime qu'il convient d'utiliser le plus possible les facilités qu'offre le Conseil de l'Europe. Il considère qu'il n'y a pas lieu de transmettre la Résolution N° 67 à l'Assemblée de l'U.E.O.

Enfin, M. SPAAK attire l'attention sur les inconvénients qu'il y aurait à permettre la convocation des fonctionnaires de l'U.E.O. par l'Assemblée. Il est en principe opposé à cette procédure.

M. PINAY souligne que, pour des raisons d'ordre politique, il n'y a pas intérêt à ce que les deux Assemblées entretiennent l'une avec l'autre des relations trop étroites. Dans cet ordre d'idées, il tient à attirer l'attention sur le cas des pays neutres. Ceux-ci désireront peut-être s'associer aux activités du Conseil de l'Europe et il ne faudrait pas rendre cette participation difficile.

Le PRESIDENT fait part d'une lettre reçue du Conseil de l'Europe relative à la procédure à suivre pour que s'établisse un premier contact entre le Président de l'Assemblée Consultative et le Président du Conseil de l'U.E.O. Il tient à dire qu'à son avis, s'il faut faire usage de toutes les facilités administratives que pourrait procurer le Conseil de l'Europe, il importe que les deux organismes demeurent rigoureusement distincts. Une telle prise de contact lui paraît donc prématurée et soulève des questions dont la solution appartient à l'Assemblée. Pour le moment, le Conseil devrait se borner à constituer celle-ci.

M. SPAAK partage la manière de voir du Président. Il ne croit pas qu'il convienne de se mettre dès maintenant en rapport avec le Président de l'Assemblée Consultative. C'est à l'Assemblée de l'U.E.O. qu'il appartient de décider des mesures qu'elle entend prendre.

Amen.: Le Conseil charge le Baron de Selys Longchamps de répondre
brit.: à M. Marchal.

M. BEYEN attire l'attention sur le paragraphe 6 du document IWG/61 concernant l'organisation de l'Assemblée. Il en ressort que les Ministres ne sont pas favorables à l'idée de soumettre pour avis le budget de l'U.E.O. à l'Assemblée avant que le Conseil ne l'ait approuvé; en effet, l'adoption d'une telle procédure conduirait à des relations différentes de celles qui ont été convenues et entraînerait peut-être des discussions sur des questions de politique. M. BEYEN aimerait être assuré que ses collègues partagent ce point de vue.

Après un nouvel échange de vues, le Conseil décide que si les modalités des relations à établir entre l'Assemblée de l'U.E.O. et l'Assemblée Consultative, ainsi que l'Organisation de l'Assemblée de l'U.E.O. ne peuvent être définitivement mises au point que lorsque cette dernière aura été constituée, le Secrétaire Général soumettra à l'Assemblée de l'U.E.O., avec l'approbation du Conseil de l'U.E.O., quelques indications générales qui s'inspireront :

Amen.:
all.:
et :
brit.

- a) de la nécessité de respecter l'indépendance de l'Assemblée de l'U.E.O. tout en utilisant les facilités administratives qu'offre le Conseil de l'Europe;
- b) de la réserve formulée par le Conseil au sujet des dispositions budgétaires prévues dans la Résolution N° 67 et particulièrement au sujet de la proposition de communiquer à l'Assemblée le budget annuel de l'U.E.O. pour avis, avant son adoption définitive;
- c) du fait qu'il n'est pas désirable que les fonctionnaires de l'U.E.O. soient convoqués devant l'Assemblée.

XI. AUTRES NOMINATIONS

Amen. Tout en reconnaissant que la nomination de hauts fonction-
all.: naires au siège de Londres pourrait être ajournée jusqu'à ce que les fonctions de l'ensemble de l'Organisation soient nettement définies, le Conseil décide, eu égard aux activités que l'on peut prévoir dès maintenant, que le Secrétaire Général aura besoin de deux adjoints.

En conséquence, sur la proposition de M. ADENAUER et de M. MACMILLAN respectivement, M. H. von ETZDORF et M. P.B. FRASER sont nommés Secrétaires Généraux-adjoints.

XII. LANGUES OFFICIELLES DE TRAVAIL DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Amen. Sur la proposition de M. ADENAUER, le Conseil décide de
all. : renvoyer cette question au Conseil, siégeant à Londres.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est soulevée.

XIV. COMMUNIQUE A LA PRESSE

Le Conseil approuve, après y avoir apporté un certain nombre d'amendements, le projet de communiqué distribué en cours de séance. Le texte final est annexé au présent compte rendu.

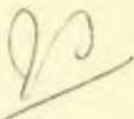
../.

XV. PROCHAINE SEANCE

Le Conseil décide de se réunir de nouveau à une date à fixer ultérieurement, pour examiner les questions découlant de l'Accord franco-allemand sur la Sarre.

Avant de lever la séance le Président remercie, au nom du Conseil, M. le Baron de SELYS LONGCHAMPS des précieux services qu'il a rendus à l'Organisation du Traité de Bruxelles et à la Commission Intérimaire en préparant les travaux de la nouvelle Organisation.

La séance est levée à 23 heures 45.


2 Eaton Place,
Londres, S.W.1.